

# ***LES PROCÉDURES D’AFFECTATION EN VOIE PROFESSIONNELLE ET GENERALE***

*(Sous réserve de modification Affelnet mai 2024)*

Trois étapes pour résumer :

- *Orientation*
- *Affectation*
- *Inscription*

## ÉduConnect

Un compte unique pour les services numériques  
des écoles et des établissements

**Le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions d'orientation et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe.**

**Le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.**

### Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

### Je sélectionne mon profil



Responsable d'élève



Élève



### Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

## Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant

[Identifiant oublié? →](#)

d.pailhere2

Mot de passe

[Mot de passe oublié? →](#)

.....



**Se connecter**

[Je n'ai pas de compte →](#)

OU

## Je me connecte avec FranceConnect





Actualités

Bourse de  
collège

Orientation

Fiche de  
renseignements

Paiement des  
factures

Liens utiles

## Message de l'établissement

Bienvenue sur le portail de services en ligne du Collège JASMIN-LES-ILES à AGEN.

Les demandes de bourse peuvent être réalisées de manière dématérialisée et doivent être complétées avant le 17/10/2019.

Vous pouvez solliciter l'établissement si vous rencontrez des difficultés pour utiliser ce service.

[Accès ENT OSE](#)

Actualités

Bourse de  
collège

Orientation

Fiche de  
renseignements

Paiement des  
factures

Liens utiles

**Phase provisoire**  
Intentions  
Courant 2<sup>e</sup> trimestre

**Phase provisoire**  
Avis provisoires  
Après le conseil de  
classe du 2<sup>e</sup>  
trimestre

**Phase définitive**  
Choix définitifs  
Courant 3<sup>e</sup> trimestre

**Phase définitive**  
Propositions  
Après le conseil de  
classe du 3<sup>e</sup>  
trimestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ;
- 2<sup>de</sup> professionnelle ;
- 1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).

Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.

**Je saisis les intentions d'orientation**

Actualités

Bourse de  
collège

Orientation

Fiche de  
renseignements

Paiement des  
factures

Liens utiles

## Intentions d'orientation

Deuxième trimestre

DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.



**Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.**

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.

Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.

Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

+ Ajouter une intention



Annuler

Valider les intentions

## → Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (\*)

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR  
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
- 2<sup>de</sup> professionnelle
- 1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole

Annuler

Valider

Orientation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Liens utiles



## Vos intentions ont bien été validées

Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.

Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service en ligne.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

### Rang 1

2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR

### Rang 2

2<sup>de</sup> professionnelle

[Modifier les intentions](#)

← Si besoin

Confirmation de la saisie des vœux sur votre boîte mail

# ***LES PROCÉDURES D'AFFECTATION EN VOIE PROFESSIONNELLE:***

Tous les vœux de la **VOIE PRO** sont contingentés, donc les places sont limitées

- Saisir aussi les vœux pour les **établissements privés** voie pro (voie générale aussi) en lycées ou MFR mais il **est fortement recommandé de prendre contact avec la Direction pour les modalités d'inscription**
- Jusqu'à **10 vœux possibles, 5 hors académie**
- Une fois l'affectation connue, la famille doit procéder à **l'inscription** dans l'établissement

L'affectation est calculée sur :

- **la base d'un barème** (dossier scolaire : notes et compétences)

+

- **le nombre de places disponibles dans l'établissement** d'où l'intérêt d'indiquer plusieurs vœux pour augmenter les chances d'affectation.

## Affectation en 1<sup>ère</sup> CAP

Particularité, les 3<sup>ème</sup> SEGPA sont prioritaires sur beaucoup de CAP sauf :

- CAP coiffure, Lomet à Agen
- CAP Fleuriste, l'EREA de Villeneuve/Lot
- CAP SAPVER, Fazanis à Tonneins

## Le CAP en apprentissage

Il est **vivement conseillé d'effectuer des vœux sous statut scolaire** en CAP et 2de Pro (si le passage en 2de pro est favorable).

Le jeune peut donc saisir en 1<sup>er</sup> vœu sa formation en apprentissage sans être pénalisé sur ses autres vœux sous statut scolaire en LP

**Rechercher un apprentissage ne dispense pas d'effectuer des vœux sous statut scolaire !**

## ***PROCEDURES D'AFFECATION EN VOIE GENERALE & TECHNOLOGIQUE***

- Pour une demande en **2de Générale et Technologique**, vous avez aussi la possibilité d'effectuer plusieurs vœux hors lycée de secteur mais il faut **impérativement mentionner en dernier vœu, le lycée de secteur.**

**Pour l'agglomération agenaise :**

1/ Palissy

2/ De Baudre

**Ou**

1/ De Baudre

2/ Palissy

- **Un élève peut à la fois saisir des vœux en voie professionnelle et terminer par la 2GT de son lycée de secteur s'il a obtenu un avis favorable pour la 2GT** (sécurité supplémentaire s'il n'est pas pris sur ses vœux en voie pro)

# LES DEROGATIONS POUR LA 2DE GT

Généralement, pas de dérogation pour les enseignements optionnels en 2de !

## Sauf dans certaines situations :

- Elèves souffrant d'un handicap
- Elèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
- Elèves boursiers au mérite ou sur critères sociaux
- Elèves dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement souhaité
- Elèves dont le domicile est en limite de zone de desserte ou proche établissement
- Elèves devant suivre un **parcours scolaire particulier** ( lorsque la section sportive souhaitée n'est pas dans le lycée de secteur de l'élève)
- **Autre** (exemple: si l'élève sait déjà qu'il veut effectuer une spécialité en 1<sup>ère</sup> qui n'existe pas dans son lycée de secteur)

## Remarques :

- Pas de sectorisation pour les bacs technologiques
- Spécialités de 1ère : priorité aux élèves qui sont dans le lycée dès la 2sde d'où l'intérêt du motif « Autre »

## **LES VŒUX CONTINGENTÉS POUR LA 2GT (PAS DE DÉROGATION)**

Rappel : vœu contingenté = places limitées donc sur barème de notes ou commission (avoir un bon dossier)

- L'enseignement optionnel 2de générale et technologique **Création et Culture Design** à Villeneuve, Lycée lot et Bastide
- **2de spécifique Sciences et technologie de l'hôtellerie et de la restauration (STHR, Gironde)**
- **2de GT en établissement agricole**

## **LES SECTIONS À RECRUTEMENT PARTICULIER (TESTS ET/OU COMMISSIONS)**

- **2de GT Sections binationales :**
  - Bachibac Palissy, dossier complet à prévoir pour courant mai
  - Esabac Lot et Bastide